

Faits et figures clés sur la situation des femmes en Haïti

Les principaux défis: l'éducation, l'emploi, la santé et le manque de représentation dans les institutions

57% de la population haïtienne a moins de 24 ans (6,2 sur 10,9 millions d'habitants) et cette caractéristique renferme un grand potentiel de développement et de croissance économique si les jeunes (incluant les jeunes filles) ont accès à une bonne éducation, aux services de santé, notamment la santé sexuelle et reproductive, et aux opportunités d'emploi. Néanmoins, investir dans les droits des jeunes filles pour leur permettre de recevoir une bonne éducation et de planifier leur famille comme elles le souhaitent est indispensable pour profiter de ce potentiel de croissance et pour que l'Etat soit en mesure de faciliter les services de base à la population. Pour la croissance économique et pour le développement d'Haïti, il est très important que chaque jeune fille ait le droit de contrôler son corps et son avenir. Une grossesse par choix, et non pas par hasard. Aujourd'hui, en Haïti, 11% des adolescentes (moins des 19 ans) ont eu au moins un enfant.

La précarité de l'emploi est l'un des éléments qui a contribué à une **féménisation de la pauvreté** en Haïti, puisque les femmes reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes, travaillent plus dans le secteur informel, sans droit à la sécurité sociale (55,9%), et sont moins représentées dans les emplois formels (30%). Il est en effet crucial de **promouvoir le partage des responsabilités dans le ménage et la famille et de valoriser les travaux domestiques non rémunérés**.

Par ailleurs, le niveau d'éducation faible affecte les femmes de manière prédominante et est l'un des facteurs qui explique leur entrée précoce et sans qualification sur le marché du travail. Ainsi, l'ONU encourage aussi les efforts d'Haïti pour avancer dans **l'accès égalitaire des femmes et l'intégration dans les curriculums de l'égalité et la transformation des stéréotypes**, dans l'éducation formelle et non formelle, en introduisant aussi l'égalité de genre dans les manuels et la formation du professorat. Dans l'enseignement primaire et secondaire on note une parité des sexes depuis 2000. Au niveau secondaire la scolarisation des filles dépasse également celle des garçons. Cependant, l'inégalité devient plus évidente en ce qui concerne les personnes ayant atteint des études supérieures (6,1% pour les femmes de 35 à 39 ans, tandis que 11,8% pour les hommes).

En matière de santé, en Haïti la proportion des femmes dont l'accouchement a été assisté par un personnel de santé qualifié a augmenté depuis 2006 (de 24,2% en 2000 à 37,3% en 2013). Néanmoins, **presque deux tiers des accouchements se font encore sans assistance qualifiée (notamment dans les régions rurales)** et le taux de mortalité maternelle était parmi les plus élevés de la région d'Amérique Latine et Caraïbes, avec 157 pour 100.000 en 2013. Cette situation est aussi liée à la santé de la reproduction. Même si 99% des haïtiens connaissent la contraception moderne, son utilisation a seulement augmenté de 22% en 2000 à 31% en 2012.

Les Nations Unies soutiennent Haïti dans des **réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété** et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles. En Haïti, 71% des femmes ne possèdent ni terre, ni maison; 20% possèdent un bien conjointement, et seulement 9% sont propriétaires.

Pour finir, les Nations Unies en Haïti saluent également la **ratification des instruments légaux internationaux en faveur de l'égalité des sexes, tels que la convention [CEDEF \(CEDAW\)](#)** et encouragent l'application des dispositions législatives déjà initiées par le parlement et le gouvernement d'Haïti, notamment « La loi sur la paternité, la maternité et la filiation », « La loi sur les conditions du travail domestique », le « Projet de loi-cadre sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles » et le quota de genre de 30% minimum au Parlement prévu par la Constitution de 1987. Aujourd'hui, Haïti dénombre 4 femmes au sein des deux chambres parlementaires (1 femme au Sénat sur un total de 30 sénateurs et 3 femmes à la Chambre des députés sur un total de 119 députés).